



VILLE
D'ECKBOLSHEIM

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les **Risques Majeurs**



Juin 2024

SOMMAIRE

- 4** Le mot de la Maire
- 5** Rappels réglementaires
- 6** L'alerte
- 7** Principales consignes à respecter
- 8** La procédure « *vigilance météo* »
- 9** Les risques naturels et technologiques dans la commune d'Eckbolsheim
- 10 - 12** Le risque tempête
- 13 - 15** Le risque inondation et/ou coulée d'eau boueuse
- 16 - 19** Le risque sismique
- 20** Le risque argile | Le risque radon
- 21** Le risque cavités
- 22 - 23** Le risque transport de marchandises dangereuses

Le mot de la Maire

Réalisé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour finalité **d'informer le citoyen sur les risques majeurs** (naturels et technologiques) susceptibles de se produire sur la **commune d'Eckbolsheim**.

En étant informée sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, la population sera ainsi moins vulnérable.

Le document a été réalisé par les services municipaux en collaboration avec leurs homologues de la Préfecture du Bas-Rhin.

Sur la base des différentes informations collectées (plan et étude réalisés par les services de l'Etat, décret sur le zonage sismique, plan de prévention des risques, etc.), il dresse un **panorama des phénomènes recensés sur le territoire communal et susceptibles d'entraîner des dommages**.

Il contient notamment un inventaire des enjeux particuliers susceptibles d'être menacés, un relevé des mesures de prévention existantes et un **rappel des consignes de comportement à adopter en cas de crise**, avec le signalement des mesures de prévention accessibles aux particuliers, auxquels est destiné le DICRIM.

La Maire,
Isabelle HALB

Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le Maire dans le but d'**informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques** qui les concerne, **sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** mise en oeuvre ainsi que sur **les moyens d'alerte** en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer **les consignes de sécurité individuelles à respecter**, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par la Maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14.

Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.



L'alerte

État d'alerte

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et en suivant les principales consignes d'urgence.

L'alerte et le signal d'alarme

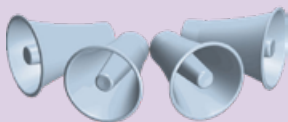
L'alerte pourra être déclenchée par différents moyens tels que : l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis le véhicule de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risque majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

Le signal d'alerte : début de l'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

Principales consignes à respecter

En cas d'alerte, il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes à appliquer.



Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio : France bleu Alsace - 101.4 Mhz

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.



Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire.

Sans consigne contraire des responsables des secours, **n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.**



Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.



L'alerte : la procédure « vigilance météo » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

Les équipements minimum à conserver à domicile sont :

- lampe torche avec piles,
- radio portable avec piles,
- eau potable,
- papiers personnels,
- couvertures,
- matériel de colmatage (ruban adhésif, etc.),
- vêtements de rechange.



La procédure « Vigilancia météo »

Mise en place par Météo-France, elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.

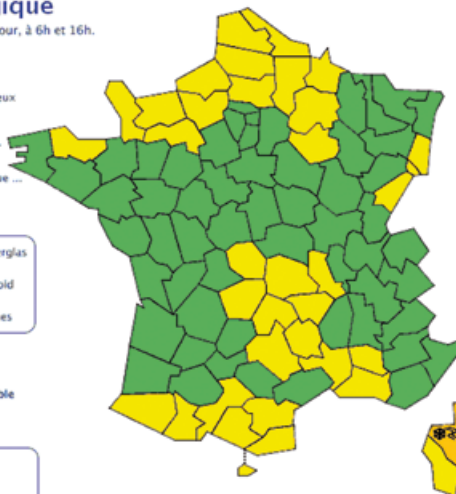
Vigilancia météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6h et à 16h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. **Pour consulter en ligne :** <https://vigilancia.meteofrance.fr/fr>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

VERT	pas de vigilance particulière
JAUNE	phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
ORANGE	vigilancia accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
ROUGE	vigilancia absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte en outre les conditions purement météorologiques, et des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Recensement des différents risques majeurs dans la commune

Les risques naturels



Tempêtes
fréquentes

Le risque **tempête**



Retrait
gonflement
des argiles

Le risque **argile**



Inondation
rapide

Le risque **inondation**
et/ou **coulée d'eau**
boueuse



Radon

Le risque **radon**



Sismicité

Le risque **sismique**



Cavités
souterraines

Le risque **cavités**

Les risques technologiques



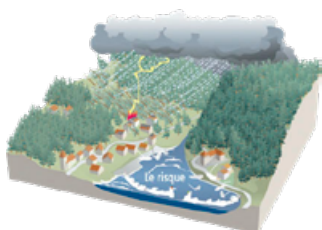
Transport de
marchandises
dangereuses

Le risque **transport de marchandises**
dangereuses



Tempêtes
fréquentes

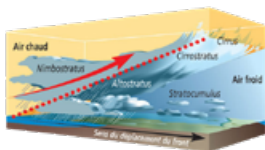
Le risque tempête



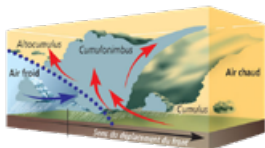
QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

Le seuil au-delà duquel on parle d'une tempête est à partir de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- ▶ Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.



- ▶ Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.



Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La tempête « Lothar » a causé d'énormes dégâts dans la journée du 26 décembre 1999, avec des vents mesurés à des vitesses largement au-dessus de 100 km/h.

Dès la survenance de l'événement :

- ① **la commune alerte la population et diffuse les informations auprès des habitants** (répartis en quatre secteurs) et via les supports de communication à sa disposition (site internet communal www.eckbolsheim.com, page Facebook de la ville, etc.).
- ① **mise en œuvre d'un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants** (écoles primaires et maternelles, maison de l'enfance, centre de loisirs « Kid Club », collège)
- ① **l'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours (SIS)**. Le point de rassemblement se situe devant le gymnase Krafft, rue du Stade

Les mesures prises et l'alerte

NIVEAU ALERTE ORANGE

Conséquences possibles

- ① des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes,
- ① les toitures et les cheminées peuvent être endommagées,
- ① les branches des arbres risquent de se rompre,
- ① les véhicules peuvent être déportés,
- ① la circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

- ① limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent,
- ① ne vous promenez pas en forêt,
- ① en ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers,
- ① n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- ① rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

NIVEAU ALERTE ROUGE

Conséquences possibles

- ① des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes,
- ① des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés,
- ① la circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau,
- ① les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements (dans la mesure du possible)

- ① restez chez vous,
- ① mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales,
- ① prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.



Tempêtes
fréquentes

Les mesures prises et l'alerte

En cas d'obligation de déplacement

- ① limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers,
- ① signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- ① rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- ① n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol,
- ① prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable,
- ① si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

LES BONS RÉFLEXES : RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

- ① rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...),
- ① débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
- ① pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri,
- ① pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel,
- ① en cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public,
- ① ne pas prendre votre voiture,
- ① ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.



Écoutez la radio



Rentrez rapidement
dans un bâtiment



Ne cherchez pas
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf
en cas d'urgence



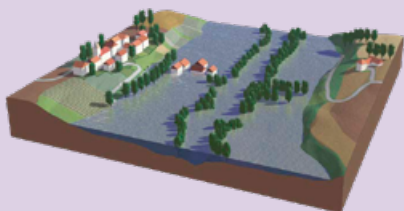
Inondation
rapide

Le risque inondation

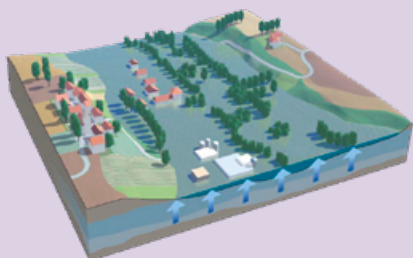
En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur



Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas



**CARTOGRAPHIES
DISPONIBLES SUR :**

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>

LES INONDATIONS

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'Etat, par le biais des Services de Prévisions des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.



LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Des débordements fréquents des rivières situées sur la commune (le « Muhlbach » et la « Bruche ») sont observés.

De nombreux habitants de la commune se souviennent de la brusque montée des eaux et des crues qui eurent lieu lors du mois d'avril 1983.



Inondation
rapide

Les mesures prises et l'alerte

Dès la survenance de l'événement :

- ① **La commune alerte la population et diffuse les informations auprès des habitants** (répartis en quatre secteurs) et via les supports de communication à sa disposition (site internet communal www.eckbolsheim.com, page Facebook de la ville, etc.).
- ① **Mise en œuvre d'un circuit d'alerte de la population** avec une priorité donnée aux habitants situés à proximité des rivières (secteur 1)
- ① **L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours (SIS)**. Le point de rassemblement se situe devant le gymnase Krafft, rue du Stade.

Avant

- ① obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- ① couper le gaz et l'électricité,
- ① mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- ① amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...),
- ① faire une réserve d'eau potable,
- ① prévoir l'évacuation.

Pendant

- ① s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- ① couper le gaz et l'électricité,
- ① aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines),
- ① n'entreprendre une évacuation que si vous recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ① ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ; lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après

- ① aérer et désinfecter les pièces,
- ① chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent,
- ① ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque

En ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

LES BONS RÉFLEXES : À L'APPROCHE DU SINISTRE

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecoutez la radio



Fermez toutes les ouvertures
(portes, fenêtres, soupireaux, aérations...)



Couper l'électricité
et le gaz



Montez à pied dans
les étages



Ne cherchez pas
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf
en cas d'urgence



Sismicité

Le risque sismique

LES SÉISMES

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

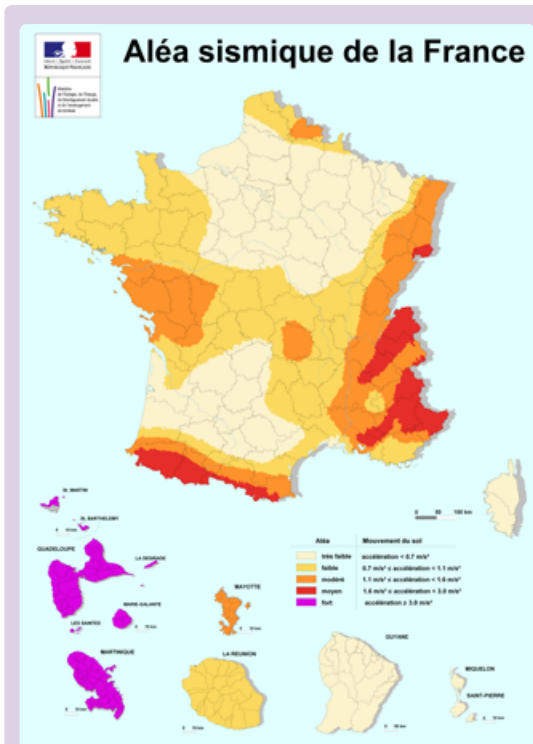
L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

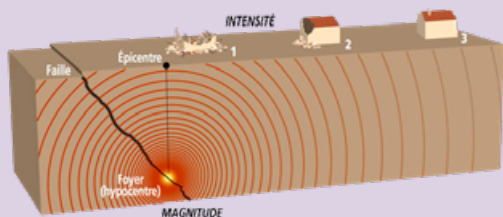
L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.



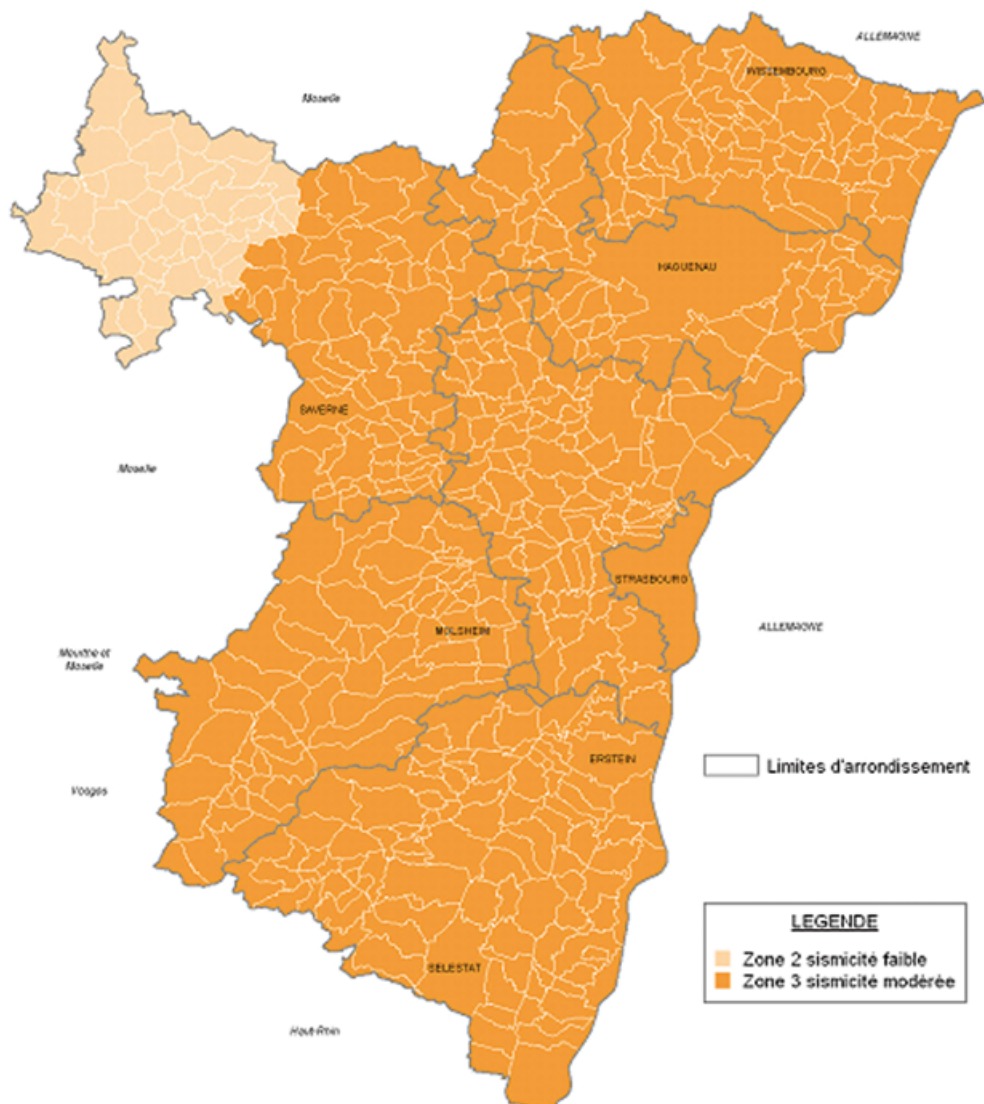
LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La commune est située dans une zone de sismicité modérée.

On cite le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.



Le risque sismique dans le département du Bas-Rhin





Sismicité

Les mesures prises et l'alerte

Dès la survenance de l'événement :

- ① **La commune alerte la population et diffuse les informations auprès des habitants** (répartis en quatre secteurs) et via les supports de communication à sa disposition (site internet communal www.eckbolsheim.com, page Facebook de la ville, etc.).
- ① **Mise en œuvre d'un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants** (écoles primaires et maternelles, maison de l'enfance, centre de loisirs « Kid Club », collège).
- ① **L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours (SIS)**. Le point de rassemblement se situe devant le gymnase Krafft, rue du Stade.



Ecoutez la radio



Couper l'électricité et le gaz



Eloignez-vous des bâtiments, pylones...



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



Ne cherchez pas les enfants à l'école



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Avant

- ① « repérez » les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- ① fixez les appareils et les meubles lourds,
- ① préparez un plan de regroupement familial.

Pendant

① **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- ① **À L'INTÉRIEUR** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller, les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sols blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous,
 - ① **À L'EXTÉRIEUR** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures),
 - ① **EN VOITURE**: arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Evitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme,
 - ① **DANS UN MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC** : ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber,
 - ① **DANS LA CUISINE** : éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau et des placards suspendus,
 - ① **DANS UN STADE OU UN THEATRE** : restez sur votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.
- ① ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage,
 - ① protégez-vous la tête avec les bras,
 - ① n'allumez pas de flamme.

Après

- ① après la première secousse, **méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses,
- ① **ne prenez pas les ascenseurs** pour quitter un immeuble,
- ① **vérifier l'eau, l'électricité**. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.



Le risque argile

ARGILE (RISQUE FAIBLE)

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente le risque.



Le risque radon

RADON (RISQUE FAIBLE)

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Il est recommandé d'aérer quotidiennement son domicile, au moins 10 minutes par jour et de bien entretenir son système de ventilation.



Cavités
souterraines

Le risque cavités

2 cavités sont présentes sur le ban communal d'Eckbolsheim. Celles-ci nécessitent le suivi régulier de leur état.





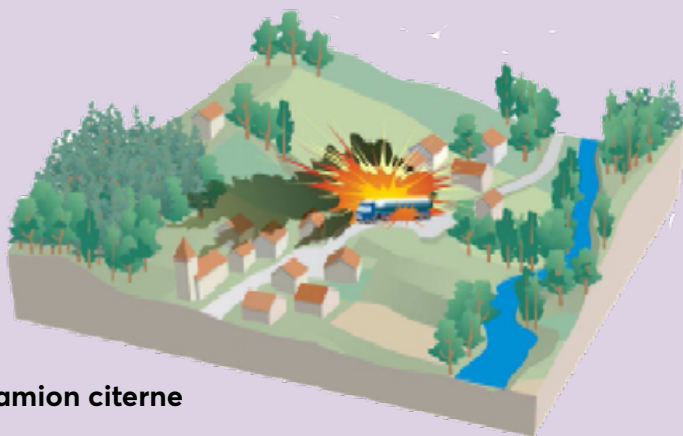
Transport
routier de
matières
dangereuses

Le risque transport de marchandises dangereuses

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



Explosion d'un camion citerne



LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Des canalisations de gaz sont situées rue de Lingolsheim et le long du canal de la Bruche (en direction de WOLFISHEIM) ainsi qu'aux extrémités Nord-Ouest et Sud-Est du territoire communal.



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

Les mesures prises et l'alerte

Dès la survenance de l'événement :

- ① **La commune alerte la population et diffuse les informations auprès des habitants** (répartis en quatre secteurs) et via les supports de communication à sa disposition (site internet communal www.eckbolsheim.com, page Facebook de la ville, etc.).
- ① **Mise en œuvre d'un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants** (écoles primaires et maternelles, maison de l'enfance, centre de loisirs « *Kid Club* », collège).
- ① **L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours (SIS)**. Le point de rassemblement se situe devant le gymnase Krafft, rue du Stade.

Avant

- ① **s'informer sur l'existence ou non d'un risque** (car chaque citoyen a le devoir de s'informer),
- ① **évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque** (distance par rapport à l'installation, nature des risques).

Pendant

- ① **si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte** : 112 (N° d'appel d'urgence européen), 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes,
- ① s'il y a des victimes **ne pas les déplacer** (sauf incendie),
- ① si un nuage toxique vient vers vous, **fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner**.



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne fumez pas



Ne cherchez pas les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

N° d'urgence

Numéro d'urgence	112
Sapeurs-pompiers	18
Urgences médicale SAMU	15
Gendarmerie nationale	17
Police municipale	03 88 76 47 74
Mairie d'Eckbolsheim	03 88 76 47 76

Adresses utiles

<https://www.georisques.gouv.fr/>



Portail de la prévention des risques majeurs.
Risques naturels et technologiques.
Information des acquéreurs et des locataires de
biens immobiliers.

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



Carte actualisée de la vigilance météorologique



VILLE
D'ECKBOLSHEIM

9, rue du Général Leclerc · 67201 ECKBOLSHEIM
Tél. : 03 88 76 47 76 · mairie@eckbolsheim.com
www.eckbolsheim.com